

# Confédération Européenne des Associations d'Experts Seniors

S'appuyant sur leur longue expérience mondiale et une collaboration couronnée de succès dans le cadre des programmes ESSN de l'Union Européenne, des Associations d'Experts Seniors des pays membres de l'UE ont regroupé leurs forces. Elles désirent parler d'une seule voix en vue d'accroître leurs programmes d'aide au développement mis en place par les institutions européennes et internationales. A cet effet, elles ont fondé CESES, Confédération Européenne des Associations d'Experts Seniors.

Comme pour ESSN, les activités des organisations membres sont orientées vers une aide rapide et pragmatique aux petites et moyennes entreprises essentiellement dans le domaine à caractère technique, commercial et de formation. Les missions sont d'une durée courte ou moyenne. Les Seniors acceptent de mettre à disposition leur compétence et leur longue expérience en vue de contribuer à l'amélioration du niveau de vie des pays concernés. Bien qu'intervenant à titre bénévole, ces Experts Seniors très motivés travaillent d'une manière tout à fait professionnelle.

**Structure:** La Confédération est composée uniquement des Associations Européennes à but non lucratif. Toutes les associations qui coopèrent actuellement dans ESSN sont considérées comme membres fondateurs.

Le travail de la Confédération est établi sur les décisions d'une Assemblée Générale où chaque membre dispose d'une voix. Les responsabilités principales appartiennent au Président et au Secrétaire Général assistés par un Conseil d'Administration. A cet égard, une attention particulière est apportée au maintien d'un juste équilibre entre les associations membres de la Confédération originaires de tous les pays membres de l'UE. Le siège de la Confédération se trouve en Belgique.

**Ressources:** L'ensemble des ressources des membres de la Confédération comprend 24 000 Experts Seniors (bénévoles) couvrant pratiquement tous les secteurs professionnels, aussi bien technique que commercial y compris les aspects administratifs, financiers et juridiques.

Les Experts Seniors sont inscrits sur les listes d'experts de membres de la Confédération, classés selon leur expérience professionnelle et de direction. Elles comprennent de plus des informations sur leur formation, les langues parlées, leur activité internationale et leur compétence de formateur. L'âge moyen des Experts Seniors est actuellement de 64 ans.

**Réalisations:** Les associations membres de la Confédération réalisent plus de 5 000 missions internationales dans plus de 140 pays par an, auxquelles il faut ajouter un nombre important de missions exécutées à l'intérieur des pays de certains membres. Dans le programme ESN de l'UE, les membres de la Confédération ont à ce jour réalisé plus de 1 800 missions dans les pays Phare et Tacis y compris la Mongolie.

**Fonctionnement:** La Confédération elle-même a un rôle de conseil plutôt que de direction, tandis que les missions sont réalisées sous la responsabilité des associations membres. Le même principe s'applique également d'une manière générale à l'obtention de projets. Pour la supervision de projet, une unité de coordination est prévue. Celle-ci s'assure des agréments des contractants et du financement contractuel. La Confédération considère une telle fonction centrale de coordination comme un outil essentiel pour une exécution efficace et régulière du projet.

L'ensemble des activités est complémentaire plutôt que concurrentiel aux efforts des organismes de conseil. Cela découle de trois principes: - l'aide offerte par les membres de la Confédération s'adresse à des entreprises et des établissements financièrement faibles; - les missions sont de courte durée et souvent de peu d'intérêt pour eux; - les experts ne prennent pas de responsabilité quant à la réalisation des objectifs du projet. Il faut ajouter que les projets refusés par les membres de la Confédération peuvent être transmis à un organisme de conseil qui peut toujours faire appel à l'aide des Seniors à la condition que la nature bénévole de la mission concernée soit maintenue et que le bénéficiaire et l'expert soient d'accord.

**Conditions des missions:** Les Experts Seniors travaillent sans être rémunérés; leur motivation provient de leur désir de faire profiter de leur longue expérience ceux qui en ont besoin et de favoriser la coopération internationale. Toutefois, les frais de mission doivent être remboursés car les Associations d'Experts Seniors concernées ne disposent pas de fonds propres. En conséquence, les bénéficiaires devront contribuer à la couverture de l'ensemble des frais.

**Membres de la Confédération:** La Confédération comprend actuellement 25 associations d'Experts Seniors de tous les pays membres de l'UE. Ce sont: ASEP (A) \* BSC,SENA (B) \* ASB,SES (D) \* DLS (DK) \* SECOT (E) \* NESTOR (FIN) \* AGIR,ECTI,EGEE,OTECI (F) \* BESO (GB) \* HSSA (GR) \* AISTP, ASI,ISES,VSP (I) \* MENTOR,SSO (IRL) \* LSC (L) \* NMCP (NL) \* APCS (P) \* SSON,SMA (S)